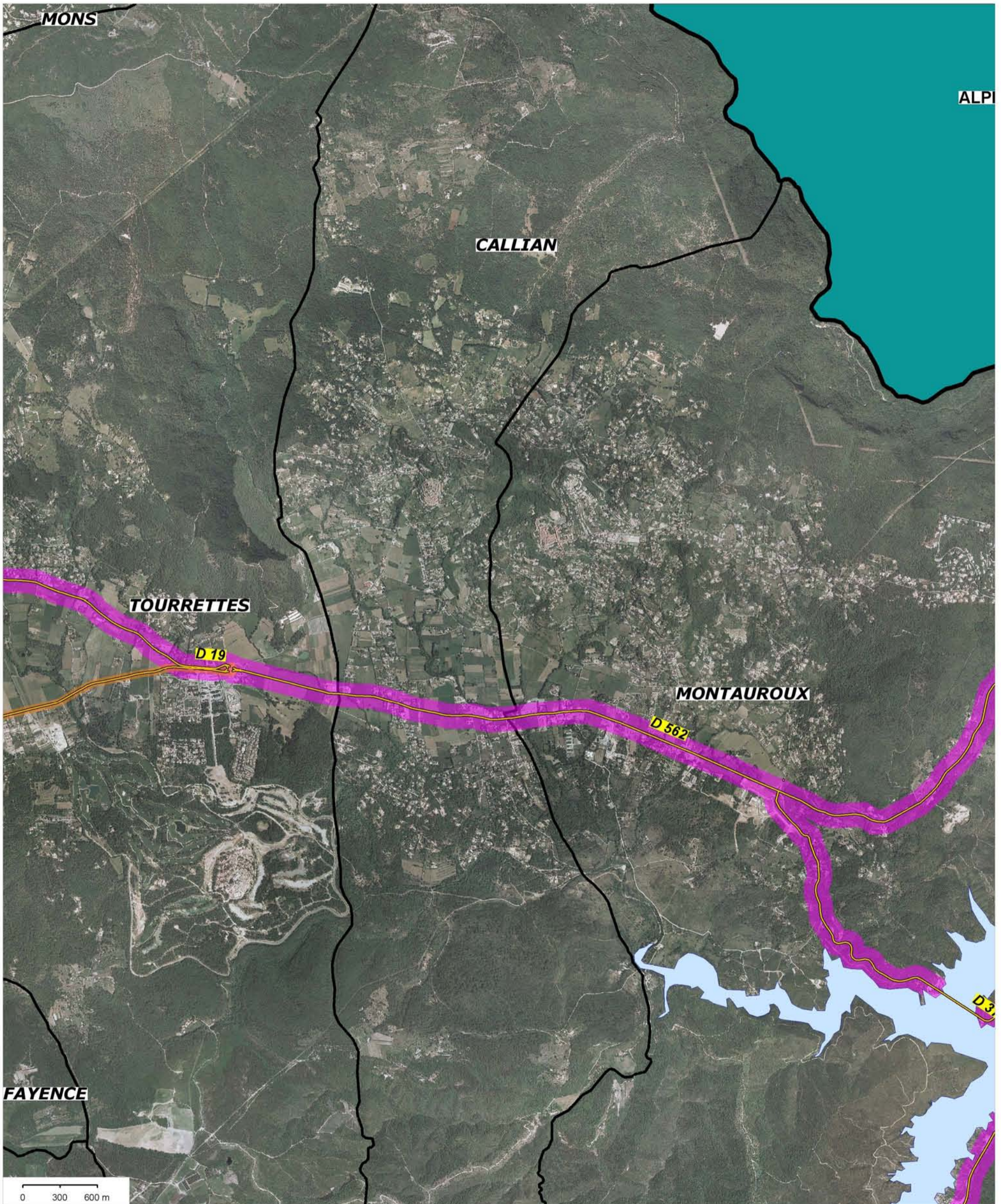


→ CALLIAN - classement des voies bruyantes terrestres



Sources : BDOrtho © IGN 2003, BDCarto © IGN 2004, DDE-83.



→ DDE du VAR
244, avenue de l'Infanterie de Marine
B.P. 501
83041 Toulon cedex 9

-  Voie Bruyante - Cat. 5
-  Voie Bruyante - Cat. 4
-  Voie Bruyante - Cat. 3
-  Voie Bruyante - Cat. 2
-  Voie Bruyante - Cat. 1
-  Limites Communes





PREFECTURE DU VAR

ARRETE

07 JUIN 2000

**CLASSEMENT DES VOIES BRUYANTES
VOIES INTERURBAINES SAUF AUTOROUTES**

Le Préfet du département du VAR

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 Décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 9 Janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté du 30 Mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'avis des communes suite à leur consultation en date du 26 Avril 1999

Arrête :

Article 1

Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 Mai 1996 susvisé sont applicables dans le département du VAR aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Le tableau, annexé, donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 Mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain.

(voir annexe 1)

Il est précisé que la largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau annexé, comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Article 3

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 Mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 Janvier 1995 susvisé.

Article 4

Le présent arrêté fait l'objet d'une mention au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Article 5

Les communes intéressées par le présent arrêté sont :

ADRETS de L'ESTEREL (LES)	MONTAUROUX
ARCS (LES)	MOTTE (LA)
CALLIAN	MUY (LE)
CAVALAIRE sur MER	PUGET sur ARGENS
CANNET des MAURES (LE)	RAMATUELLE
COGOLIN	RAYOL-CANADEL sur MER (LE)
CROIX-VALMER (LA)	ROQUEBRUNE sur ARGENS
DRAGUIGNAN	THORONET (LE)
FAYENCE	SALERNES
FIGANIERES	SAINTE-MAXIME
FLAYOSC	SAINT-RAPHAEL
FREJUS	SAINT-TROPEZ
GARDE-FREINET (LA)	TANNERON
GASSIN	TARADEAU
GRIMAUD	TOURRETTES
LORGUES	TRANS en PROVENCE
LUC (LE)	VIDAUBAN
MOLE (LA)	VILLECROZE

Article 6

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie des communes visées à l'article 5 pendant un mois au minimum.

Article 7

Le présent arrêté doit être annexé par Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5 au plan d'occupation des sols.

Les secteurs affectés par le bruit, définis à l'article 2, doivent être reportés par Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5 dans les documents graphiques du plan d'occupation des sols.

Article 8

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DRAGUIGNAN
- Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5
- Monsieur le Directeur départemental de l'Equipement.

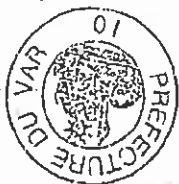
Article 9

Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan, Monsieur le Maire des communes visées à l'article 5, et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

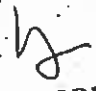
07. JUIN 2000

LE PREFET

Signé : Daniel CANEPA



POUR AMPLIATION
L'Attaché Principal, Chef de Bureau


Jean-Claude LE DUFF

Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des sections affectées par le bruit	Type de tissu (rue en U - en - ouvert	
		Origine	Extrémité				
RNF7 Signé : Daniel CANEPA Toulon, le 07 JUIN 2000 du [Signature]	LE LUC	Limite zone Bignoles Début agglo Le Luc	Début agglo Le Luc	3	100 m	ouvert	
	LE LUC, LE CANNET-DES-MAURES LE CANNET-DES-MAURES	Fin agglo Le Cannet-des-Maures Giratoire accès A8 550m avant début agglo Vidauban	Fin agglo Le Cannet-des-Maures Giratoire accès A8 550m avant début agglo Vidauban	4	30 m	ouvert	
	LE CANNET-DES-MAURES, VIDAUBAN VIDAUBAN	Début agglo Vidauban Début rue en U Fin rue en U	Début agglo Vidauban Début rue en U Fin rue en U	3	100 m	ouvert	
	VIDAUBAN	Début agglo Vidauban	Début agglo Vidauban	3	100 m	ouvert	
	VIDAUBAN	Fin rue en U	Fin rue en U	2	250 m	rue en U	
	TARADEAU	Fin agglo Vidauban	Fin agglo Vidauban	3	100 m	ouvert	
	LES ARCS, LE MUY	900m après fin agglo Vidauban 300m après la RN555	900m après fin agglo Vidauban 300m après la RN555	3	100 m	ouvert	
	LE MUY	Début agglo Le Muy	Début agglo Le Muy	3	100 m	ouvert	
	LE MUY	Début rue en U	Début rue en U	3	100 m	ouvert	
	LE MUY	300m après début rue en U	300m après début rue en U	2	250 m	rue en U	
	LE MUY	Fin rue en U	Fin rue en U	2	250 m	rue en U	
	LE MUY	RD825	RD825	3	100 m	ouvert	
	LE MUY, ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS	Fin agglo Le Muy	Fin agglo Le Muy	2	250 m	ouvert	
	ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS	RD7	RD7	2	250 m	ouvert	
	PUGET-SUR-ARGENS PUGET-SUR-ARGENS PUGET-SUR-ARGENS PUGET-SUR-ARGENS PUGET-SUR-ARGENS PUGET-SUR-ARGENS, FREJUS FREJUS FREJUS FREJUS	1000m avant début agglo Puget-sur-Argens Début agglo Puget-sur-Argens 100m avant feu 100m après feu Echangeur A8 100m après feu Début agglo Fréjus 100m avant feu 100m après feu 100m avant RD8	Début agglo Puget-sur-Argens 100m avant feu 100m après feu Echangeur A8 100m après feu Début agglo Fréjus 100m avant feu 100m après feu 100m avant RD8	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert	
RNF7 Sent-Cloude LE DUFF	LE LUC	Limite zone Bignoles 750m avant début agglo Le Luc	750m avant début agglo Le Luc Début agglo Le Luc	3	100 m	ouvert	
RNF7 Sent-Cloude LE DUFF	LE LUC	Début agglo Le Luc	Début agglo Le Luc	3	100 m	ouvert	
RNF98 Sent-Cloude LE DUFF	LA MOLE	Limite zone Toulon 450m avant début agglo La Môle 100m avant feu	450m avant début agglo La Môle 100m avant feu	3	100 m	ouvert	
	LA MOLE	Début agglo La Môle	Début agglo La Môle	4	30 m	ouvert	
	LA MOLE	Début agglo La Môle	Début agglo La Môle	4	30 m	ouvert	
	LA MOLE	100m après fin agglo La Môle	100m après fin agglo La Môle	4	30 m	ouvert	
	LA MOLE	250m après fin agglo La Môle	250m après fin agglo La Môle	4	30 m	ouvert	
	LA MOLE	1100m après le RD27	1100m après le RD27	3	100 m	ouvert	
	LA MOLE	Début zone 50	200m après début zone 70	4	30 m	ouvert	
	LA MOLE	Fin zone 50	400m après début zone 50	4	30 m	ouvert	
	LA MOLE	Fin zone 70	200m après fin zone 50	4	30 m	ouvert	
	LA MOLE	Début zone 70	900m avant fin commune La Môle	3	100 m	ouvert	
	LA MOLE, COGOLIN COGOLIN COGOLIN COGOLIN	Début zone 50 Fin zone 50 Fin zone 70 300m avant RD61	150m après début zone 70 900m après fin commune La Môle 100m après fin zone 50 300m avant RD61	4 4 4 4	30 m 30 m 30 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert	

Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Annexe 1

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le brut	Type de tissu (C rue en U " ou " ouvert
		Origine	Extrémité			
RN98	COGOLIN COGOLIN, GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD, SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME LES ISSAMBRES FREJUS FREJUS FREJUS FREJUS FREJUS FREJUS FREJUS FREJUS SAINTE-RAPHAEL SAINTE-RAPHAEL SAINTE-RAPHAEL SAINTE-RAPHAEL FREJUS SAINTE-RAPHAEL SAINTE-RAPHAEL	200m avant feu	100m après feu	3	100 m	ouvert
		100m après feu	250m après le RD98A	3	100 m	ouvert
		250m après le RD98A	RD14	2	250 m	ouvert
		RD14	RD244	2	250 m	ouvert
		1300m après le RD244	2300m après le RD244	3	100 m	ouvert
		Début agglomération Sainte-Maxime	Fin agglomération Sainte-Maxime	2	250 m	ouvert
		Début agglomération Les Issambres	Fin agglomération Les Issambres	2	250 m	ouvert
		Début agglomération Saint-Aygulf	Fin agglomération Saint-Aygulf	3	100 m	ouvert
		Début agglomération Saint-Aygulf	Fin agglomération Saint-Aygulf	2	100 m	ouvert
		300m avant début agglomération Fréjus	Début agglomération Fréjus	2	250 m	ouvert
		Début agglomération Fréjus	400m avant feu	3	100 m	ouvert
		400m avant feu	700m avant fin agglomération Fréjus	3	100 m	ouvert
		700m avant fin agglomération Fréjus	200m avant fin agglomération Fréjus	3	100 m	ouvert
		200m avant fin agglomération Fréjus	Début agglomération Saint-Raphael	3	100 m	ouvert
		Début zone 2x2 voies	Début zone 2x2 voies	3	100 m	ouvert
		Fin zone 2x2 voies	1100m avant fin agglomération Saint-Raphael	3	100 m	ouvert
		100m avant feu	100m après feu	3	100 m	ouvert
		100m après feu	Début agglomération Saint-Raphael	3	100 m	ouvert
		Début agglomération Saint-Raphael	Fin agglomération Saint-Raphael	3	100 m	ouvert
		Fin agglomération Saint-Raphael	Fin agglomération Anthéor	4	30 m	ouvert
Fin agglomération Anthéor	Début agglomération La Trévise	3	100 m	ouvert		
Début agglomération La Trévise	Fin agglomération La Trévise	4	30 m	ouvert		
RN55	DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN, TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE, LA MOTTE LES ARCS LES ARCS, LE MUY LE MUY	RD557	Rond-point Saint-Léger	3	100 m	ouvert
		Rond-point Saint-Léger	Fin agglomération Draguignan	3	100 m	ouvert
		Fin agglomération Draguignan	Début agglomération Trans-en-Provence	3	100 m	ouvert
		Début agglomération Trans-en-Provence	RD555	3	100 m	ouvert
		RD555	Fin agglomération Trans-en-Provence	3	100 m	ouvert
		Fin agglomération Trans-en-Provence	600m après fin agglomération Trans-en-Provence	3	100 m	ouvert
		600m après fin agglomération Trans-en-Provence	700m avant RD54	3	100 m	ouvert
		700m avant RD54	400m avant RD55	3	100 m	ouvert
		400m avant RD55	RN7	3	100 m	ouvert
		RN7	RD125	3	100 m	ouvert

Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de liage (rue en U ou "ouvert)
		Origine	Extrémité			
RD4	FREJUS FREJUS FREJUS	RN7 100m après feu Fin agglo Fréjus	100m après feu Fin agglo Fréjus Giralotte AB	4 4 4	30 m 30 m 30 m	ouvert ouvert ouvert
RD7	ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS	RN7 Début agglo Roquebrunne-sur-Argens Fin agglo Roquebrunne-sur-Argens 100m avant RD8 Début agglo Saint-Aygulf	RN7 Début agglo Roquebrunne-sur-Argens Fin agglo Roquebrunne-sur-Argens 100m avant RD8 Début agglo Saint-Aygulf	3 4 3 4 4 4	100 m 30 m 100 m 30 m 30 m 30 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD8	FREJUS FREJUS FREJUS	RN7 Fin agglo Fréjus 100m avant pont-sur l'Argens 100m après pont-sur l'Argens	RN7 Fin agglo Fréjus 100m avant pont-sur l'Argens 100m après pont-sur l'Argens	4 3 4	30 m 100 m 30 m	ouvert ouvert ouvert
RD10	FREJUS, ROQUEBRUNNE-SUR-ARGENS LORGUES TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD	RN7 Fin agglo Fréjus 100m avant pont-sur l'Argens 100m après pont-sur l'Argens	RN7 Fin agglo Fréjus 100m avant pont-sur l'Argens 100m après pont-sur l'Argens	3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	100 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD14	TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU TARADEAU GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD GIRMAUD	RD562 Fin agglo Lorgues 600m avant début agglo Taradeau Début agglo Taradeau Fin de pente RD73 Fin agglo Taradeau Chemin du rocher	RD562 Fin agglo Lorgues 600m avant début agglo Taradeau Début agglo Taradeau Fin de pente RD73 Fin agglo Taradeau Chemin du rocher	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 3 3 3 3 3	30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD19	TOURRETTES FAYENCE	RD562 Début agglo Fayence	RD562 Début agglo Fayence	3 4	100 m 30 m	ouvert ouvert
RD25	LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY LE MUY SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME	RD125 Début route à 3 voies Fin route à 3 voies Fin de pente Début de pente Fin de pente RD44 Début zone 70 RD74 Début agglo Sainte-Maxime 700m avant la RN98 400m avant la RN98	RD125 Début route à 3 voies Fin route à 3 voies Fin de pente Début de pente Fin de pente RD44 Début zone 70 RD74 Début agglo Sainte-Maxime 700m avant la RN98 400m avant la RN98	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD37	FREJUS FREJUS FREJUS LES ADRETS-DE-LESTEREL LES ADRETS-DE-LESTEREL LES ADRETS-DE-LESTEREL, TANNERON TANNERON TANNERON TANNERON, MONTAURoux	RN7 Fin agglo Fréjus 900m avant le RD637 RD637 Début zone 70 Début zone 50 Fin zone 50 Fin zone 70 RD38	RN7 Fin agglo Fréjus 800m avant le RD637 RD637 1000m après le RD837 300m après début zone 70 500m après début zone 50 500m après fin zone 50 RD38 RD562	3 3 2 3 4 4 4 4 3 3	100 m 100 m 250 m 100 m 30 m 30 m 30 m 30 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert

Voies intercommunales - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des sections affectées par le bruit	Type de l'essai (rue en U ou "ouvert")
		Origine	Extrémité			
RD48	GOGOLIN	RD558	Fin agglomération Coglolin	4	30 m	ouvert
RD54	COGOLIN FIGANIERES LA MOTTE DRAGUIGNAN TRANS-EN-PROVENCE TRANS-EN-PROVENCE	RD582 Fin 3 voies Début 3 voies RD47 RD555	700m après fin agglomération Coglolin Début 3 voies Fin 3 voies Début 3 voies Fin 3 voies	3	100 m	ouvert
RD59	DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	RD47 RD555 100m après la RN555 600m avant fin agglomération Draguignan 300m avant fin agglomération Draguignan 200m avant fin agglomération Draguignan	100m après la RN555 600m avant fin agglomération Draguignan 300m avant fin agglomération Draguignan 200m avant fin agglomération Draguignan 800m avant RD54 350m avant RD55	4 4 4 4 4 3	30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD61	GRIMAUD, COGOLIN GASSIN, RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE	RD14 RD98A Début zone 70 Début zone 50 Fin zone 50 Début agglomération Ramatuelle Début zone 30 Fin zone 30	RD98 Début zone 70 300m après début zone 70 500m avant agglomération Ramatuelle Début agglomération Ramatuelle Début zone 30 Fin zone 30	3 4 4 4 4 4 4	100 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m 30 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD74	PLAN-DE-LA-TOUR PLAN-DE-LA-TOUR PLAN-DE-LA-TOUR, SAINTE-MAXIME SAINTE-MAXIME	RD44 Fin agglomération Plan-de-la-Tour Début zone 70 Fin zone 70	Fin agglomération Plan-de-la-Tour Début zone 70 Fin zone 70	4 4 4 4	30 m 30 m 30 m 30 m	ouvert ouvert ouvert ouvert
RD83	SAINT-TROPEZ SAINT-TROPEZ SAINT-TROPEZ, RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE RAMATUELLE	RD98A 200m avant limite commune Saint-Tropez Début de pente Fin de pente Début zone 70 Fin zone 70	200m avant limite commune Saint-Tropez Andenne carrière Pampolonne Lieu-dit Les Sellaies Lieu-dit Mistral 200m après début zone 70 RD61	4 3 3 3 4 3	30 m 30 m 100 m 100 m 100 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD88A	COGOLIN, GASSIN COGOLIN, GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN	RD98 100m après feu Début zone 70 100m avant feu 100m après feu RD81 Début zone 70 Fin zone 70	100m après feu 500m avant RD61 100m avant feu 100m après feu RD81 600m après la RD61 600m avant début agglomération Saint-Tropez Début agglomération Saint-Tropez 100m avant feu	3 2 3 3 3 2 3	100 m 250 m 100 m 100 m 100 m 250 m 100 m	ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert ouvert
RD88B	SAINT-TROPEZ SAINT-TROPEZ PREJUS	Début agglomération Saint-Tropez 100m avant feu RD96	Début agglomération Saint-Tropez 100m avant feu Musée Saint-Tropez Giralda	3 3 4	100 m 100 m 30 m	ouvert ouvert ouvert

Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de l'usage (rue en U ou ouvert)
		Origine	Extrémité			
RD98C	SAINT-RAPHAEL FREJUS FREJUS FREJUS FREJUS	RN98	100m avant fin agglo Saint-Raphael 100m après début agglo Fréjus	3	100 m	ouvert
			100m avant feu 100m après feu	3	100 m	ouvert
			100m après feu Début zone 40	3	100 m	ouvert
			Fréjus-centre, fin rue Grisolie	3	100 m	ouvert
RD100	FREJUS FREJUS	RN7	400m après RN7 1000m après RN8	4	30 m	ouvert
			1000m après fin agglo Fréjus RD37	3	100 m	ouvert
RD125	LE MUY LE MUY	RN555	Début pont sur l'Argens 300m après pont sur l'Argens	3	100 m	ouvert
				3	100 m	ouvert
RD231 RD555	SALERNES TRANS-EN-PROVENCE LES ARCS LES ARCS LES ARCS LES ARCS	RD569	Début pont sur l'Argens 300m après pont sur l'Argens	3	100 m	ouvert
		RN555	Fin agglo Trans-en-Provence 150m avant ex RD555 - Début zone 70 250m après ex RD555 - Fin zone 70	4	30 m	ouvert
RD557	FLAYOSC, DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	RN555	Fin agglo Trans-en-Provence 150m avant ex RD555 - Début zone 70 250m après ex RD555 - Fin zone 70	4	30 m	ouvert
			200m après RD91 200m après RD91	3	100 m	ouvert
			Début agglo Flayosc Fin agglo Flayosc	3	100 m	ouvert
			Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
RD558	LE CANNET-DES-MAURES LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET LA GARDE-FREINET GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD GRIMAUD, COGOLIN COGOLIN COGOLIN COGOLIN	Gratolte RN7	Début agglo Flayosc	3	100 m	ouvert
		Pont sur l'Alie	Fin agglo Flayosc	3	100 m	ouvert
		Entrée agglo la Garde-Freinet Début rue en U Fin rue en U	Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
		RD75	200m après RD91 200m après RD91	3	100 m	ouvert
		Fin agglo la Garde-Freinet 200m avant RD48	Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
		RD75	Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
		Fin agglo la Garde-Freinet 200m avant RD48	Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
		1100m avant début agglo Grimaud Début agglo Grimaud Début zone 30 Fin zone 30	Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
		Fin agglo la Garde-Freinet 200m avant RD48	Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
		Fin agglo la Garde-Freinet 200m avant début agglo Grimaud Début agglo Grimaud Début zone 30 Fin zone 30	Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert
		Fin agglo Grimaud Début agglo Cogolin Début rue en U Fin rue en U	Fin agglo Flayosc Début agglo Draguignan 100m avant feu 100m après feu 600m avant la RN555 400m avant la RN555	3	100 m	ouvert

Voies interurbaines - Arrondissement de DRAGUIGNAN

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie de l'infrastructure	Largeur des sections affectés par le bruit	Type de fluss (rue en U ou "ouvert")
		Origine	Extrémité			
RD559	LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL LE RAYOL-CANADEL, CAVALAIRE CAVALAIRE CAVALAIRE CAVALAIRE CAVALAIRE, LA CROIX-VALMER LA CROIX-VALMER LA CROIX-VALMER, GASSIN GASSIN GASSIN GASSIN	Limite zone Teulon	Début agglo le Canadéal Fin agglo le Canadéal	3	100 m	ouvert
		Début zone 30	100m av. déb. agglo le Rayol - Début zone 30 800m ap. déb. agglo le Rayol - Fin zone 30			
		Fin zone 30	Fin agglo le Rayol			
		Fin agglo le Rayol	1000m avant début agglo Cavalaire			
		1000m avant début agglo Cavalaire	Début agglo Cavalaire - Début sens unique			
		Début sens unique	Fin sens unique			
		Fin sens unique	800m avant fin agglo Cavalaire			
		Fin agglo Cavalaire	Fin agglo Cavalaire			
		Début zone 70	200m sp. fin comm. Cavalaire - Début zone 70			
		Début agglo le Croix-Valmer	Début agglo la Croix-Valmer fin-dit Goubinat - Fin zone 70			
RD560	SALERNES SALERNES, VILLECROZE VILLECROZE	Fin zone 70	800m avant la RN98 - 100m avant feu 100m après feu 100m avant RN98	3	100 m	ouvert
		RD31	100m avant RN98			
		Fin agglo Salernes	100m après feu			
		Fin zone 70	100m avant RN98			
		Fin agglo Salernes	Fin agglo Salernes			
		Fin zone 70	Fin zone 70			
		Limite zone Bignoles - 250m avant le RD31	Fin agglo Salernes			
		Limite zone Bignoles	Fin zone 70			
		Début agglo Lorgues	RD557			
		RD10	RD557			
RD562	LORGUES LORGUES LORGUES LORGUES, DRAGUIGNAN FAYENCE, TOURRETTES TOURRETTES TOURRETTES CALLIAN, MONTAUBOUX MONTAUBOUX MONTAUBOUX MONTAUBOUX MONTAUBOUX MONTAUBOUX MONTAUBOUX MONTAUBOUX FAYENCE FAYENCE FAYENCE FAYENCE FAYENCE LE MUY LE MUY	Fin agglo Lorgues	Fin agglo Lorgues	4	30 m	ouvert
		RD563	RD563			
		RD19	RD19			
		100m avant RD56	100m avant RD56			
		200m après RD56	200m après RD56			
		Début route à 3 voies	Début route à 3 voies			
		Fin route à 3 voies	Fin route à 3 voies			
		RD37	RD37			
		Début zone 60	Début zone 60			
		600m avant RD84	600m avant RD84			
RD563	FAYENCE FAYENCE FAYENCE FAYENCE FAYENCE LE MUY LE MUY	100m avant limite Alpes-Maritimes	100m avant limite Alpes-Maritimes	4	30 m	ouvert
		RD19	RD19			
		400m après le RD19	400m après le RD19			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		Fin agglo Fayence	Fin agglo Fayence			
		500m avant RD562	500m avant RD562			
		RN7	RD562			
		100m après RD25	100m après RD25			
		A8	RN7			
RD825	LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	Fin limitation à 70 km/h	Fin limitation à 70 km/h	3	100 m	ouvert
		RD48	RD48			
		Début agglo Draguignan	Début agglo Draguignan			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD855	RD855			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD555	RD555			
		100m avant feu	100m avant feu			
100m après feu	100m après feu					
RD837	LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	Fin limitation à 70 km/h	Fin limitation à 70 km/h	4	30 m	ouvert
		RD48	RD48			
		Début agglo Draguignan	Début agglo Draguignan			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD555	RD555			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD555	RD555			
		100m avant feu	100m avant feu			
100m après feu	100m après feu					
RD855	LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	Fin limitation à 70 km/h	Fin limitation à 70 km/h	4	30 m	ouvert
		RD48	RD48			
		Début agglo Draguignan	Début agglo Draguignan			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD555	RD555			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD555	RD555			
		100m avant feu	100m avant feu			
100m après feu	100m après feu					
ex RD955	LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL LES-ADRETS-DE-L'ESTEREL DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN DRAGUIGNAN	Fin limitation à 70 km/h	Fin limitation à 70 km/h	4	30 m	ouvert
		RD48	RD48			
		Début agglo Draguignan	Début agglo Draguignan			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD555	RD555			
		100m avant feu	100m avant feu			
		100m après feu	100m après feu			
		RD555	RD555			
		100m avant feu	100m avant feu			
100m après feu	100m après feu					